

ments provinciaux qui mettent des terrains à la disposition du gouvernement fédéral. Une fois regroupés par la province, les terrains et leurs ressources naturelles passent sous juridiction fédérale. Le Parlement modifie alors la Loi sur les parcs nationaux afin que les nouveaux terrains soient englobés dans le réseau des parcs nationaux.

Quatre parcs nationaux ont été créés de 1930 à 1967, et dix autres (dont trois au nord du 60^e parallèle) l'ont été depuis 1968. Le réseau couvre actuellement plus de 50 000 milles carrés (130 000 km²).

Pour faire face au nombre croissant de visiteurs et pour conserver, à l'intention des générations futures, des exemples typiques du paysage naturel, le gouvernement canadien désire poursuivre sa politique visant à créer un plus grand nombre de parcs.

Choix des emplacements

Une étape importante a été franchie en 1964 quand toutes les politiques touchant les parcs ont été révisées, modifiées et refondues dans une déclaration de principes qui fut approuvée par le gouvernement et énoncée à la Chambre des communes.

Deux principes fondamentaux ont été posés au sujet de la création de nouveaux parcs: préserver le patrimoine canadien; permettre aux Canadiens d'aujourd'hui et de demain de comprendre leur milieu naturel et de profiter de la richesse des régions restées à l'état naturel.

Au début, le choix de l'emplacement dépendait essentiellement de la grande beauté du paysage ou de l'originalité de la topographie. De nos jours, on aménage également des parcs dans des régions représentatives de paysages typiquement canadiens.

Il existe actuellement des parcs nationaux dans chaque province, et dans les deux Territoires.

L'expansion industrielle et l'accroissement démographique du Grand Nord canadien ont amené à réserver des terrains pour y aménager des parcs nationaux qui, à la fois, répondraient aux besoins des personnes appelées à voyager ou à vivre dans ces régions et préserveraient des spécimens du milieu naturel. C'est ainsi que des études sont en cours en vue de transformer en parc national une étendue de 2 000 milles carrés (5 200 km²), située à la limite est du Grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest. En février 1972, la création de trois nouveaux parcs nationaux a été annoncée: il